

Rougemont-le-Château

Déchetterie mobile: pourquoi le service du Smictom s'arrête-t-il?

Le Syndicat mixte intercommunal de traitement des ordures ménagères (Smictom) du pays sous-Vosgien a stoppé sa déchetterie mobile au 1^{er} janvier 2026. Le service, qui passait dans 18 des 44 communes desservies sur trois départements différents, permettait aux habitants plus éloignés des déchetteries fixes de garder un service de proximité. Pour le syndicat, le tri n'était pas suffisamment performant. Explications.

Le Syndicat mixte intercommunal de traitement des ordures ménagères (Smictom) du pays sous-Vosgien a mis fin à la déchetterie mobile depuis ce 1^{er} janvier 2026. Le syndicat, qui gère les services de déchetterie pour 44 communes réparties sur trois départements différents, assurait jusqu'ici ce service afin de desservir les secteurs plus éloignés de ses trois déchetteries fixes : à Rougemont-le-Château et Champagny, et à partir de février 2026, Masevaux-Niederbruck. 18 communes en bénéficiaient jusqu'ici.

Plus de temps de route, peur des dépôts sauvages

C'est une nouvelle qui ne ravit pas certains habitants des communes plus éloignées des déchetteries fixes. « Il va me falloir faire près de 25 minutes de voiture, et trouver une remorque, pour rejoindre la déchetterie d'Etueffont-Rougemont », explique Bruno Hayotte, habitant de Lepuix. « Il faut absolument maintenir un service de proximité. Quitte à ne proposer qu'un créneau d'ouverture par trimestre ».



La déchetterie mobile de la zone sous-vosgienne a arrêté ses services depuis le 1^{er} janvier 2026.

Les inquiétudes se portent aussi sur les personnes n'ayant pas accès à un véhicule. « À mon âge, je ne peux plus conduire. Alors, aller à la déchetterie si elle ne vient plus va être impossible », déclare Anne Honyme, habitante de Giromagny. Sans service de proximité, certains se demandent aussi si les dépôts sauvages pourraient augmenter.

« Le tri n'est pas suffisamment performant sur les déchetteries mobiles »

Pour Patrick Miesch, le président du Smictom, l'arrêt de

ce service est un choix économique. « Elle permet d'amortir le coût d'installation de la nouvelle déchetterie de Masevaux », commence-t-il. Si le choix a été fait de la supprimer, c'est aussi parce qu'elle ne permet pas de correctement trier les déchets. « Dans une déchetterie mobile, on a huit flux de déchets acceptés alors qu'il y en aura 27 à la nouvelle de Masevaux », continue le président. Chaque année, la déchetterie reçoit 600 000 € de financement de la part de l'éco-organisme Citeo, mais selon leur taux de performance, ils pourraient prétendre jusqu'à 300 000 €

supplémentaires d'aides. Le Smictom, qui souhaite en bénéficier, ne peut pas compter sur la déchetterie mobile pour les garantir. « Le tri n'est pas suffisamment performant sur les déchetteries mobiles, beaucoup d'éléments partent au tout-venant et ne peuvent donc pas être revalorisés », complète-t-il.

Des vols de métaux

« On fait aussi ce choix pour des raisons de sécurité pour nos agents. On a déjà dû faire intervenir la gendarmerie pour des sujets de vol du matériel déposé, particulièrement les métaux », renchérit

le président. Pour les personnes qui se retrouvent à devoir aller plus loin pour utiliser la déchetterie, Patrick Miesch rappelle que la loi AGECE oblige les distributeurs à reprendre les appareils électroménagers. Ce qui laisserait moins de gros déchets dont il faut se débarrasser.

« Si on veut trier correctement, il faut déposer ses déchets dans des points fixes. Ça demande un effort supplémentaire mais c'est un compromis pour réussir à suivre les contraintes réglementaires », conclut le président.

● Estelle Sanchez